



MARISOL TOURAINE MINISTRE DES AFFAIRES SOCIALES ET DE LA SANTE	BERNARD CAZENEUVE MINISTRE DE L'INTERIEUR	GEORGE PAU-LANGEVIN MINISTRE DES OUTRE-MER
--	--	---

Communiqué de presse

Communiqué de presse

Paris, le 29 juin 2014

Le gouvernement mobilisé contre l'épidémie de chikungunya aux Antilles et en Guyane

Marisol Touraine, ministre des Affaires sociales et de la Santé, Bernard Cazeneuve, ministre de l'Intérieur et George Pau-Langevin, ministre des Outre-Mer, suivent quotidiennement l'évolution de l'épidémie de chikungunya, maladie virale transmise par les moustiques, qui frappe les Antilles et la Guyane afin d'y apporter les réponses les plus efficaces.

La situation est contrastée selon les zones concernées. Les points épidémiologiques réguliers effectués localement montrent une relative stabilisation de la situation à Saint-Martin et à Saint-Barthélemy. Depuis le début de l'épidémie, 3 490 cas cumulés ont été recensés à Saint-Martin et 650 à Saint-Barthélemy. Les départements les plus touchés sont la Guadeloupe (plus de 46 000 cas) et la Martinique (40 000 cas). En Guyane, 470 cas ont été comptabilisés dont 30% de cas importés.

A ce jour, 22 personnes infectées par le virus sont décédées sans que l'on puisse imputer la responsabilité de leur décès au seul virus du chikungunya.

Les acteurs locaux et nationaux renforcent leur mobilisation pour assurer un suivi précis de l'épidémie afin d'apporter les réponses adaptées et coordonnées qui s'imposent pour protéger les populations. Ainsi, des comités de gestion se réunissent sous l'égide des préfets de département en lien avec les agences régionales de santé (ARS) pour analyser l'évolution de l'épidémie et décider des mesures concrètes à mettre en œuvre sur le terrain.

La mobilisation des acteurs s'articule autour de trois axes complémentaires : la prévention, la lutte anti-vectorielle et l'adaptation de l'offre de soins.

En matière de prévention et de lutte anti-vectorielle, les partenaires sensibilisent activement les populations aux mesures qui peuvent être prises pour se protéger des moustiques. Ils incitent les populations à la destruction manuelle des gîtes larvaires à proximité des habitations.

Des opérations de nettoyage de l'environnement ont été menées à l'occasion d'opérations « coup de poing » par les services de l'Etat en étroite collaboration avec les collectivités locales.

Pour renforcer cette lutte anti vectorielle le ministère de l'intérieur a envoyé une mission d'appui de la sécurité civile pour anticiper et planifier une action d'ampleur, en complément des moyens locaux déjà mis en œuvre, en fonction des besoins spécifiques identifiés. Ainsi, une quarantaine de sapeurs pompiers et des militaires de la sécurité civile de métropole sont prêts à être engagés dès le mois de juillet.

Une attention particulière est portée sur l'adaptation de **l'offre de soins** pour faire face à cette épidémie. Ainsi, les médecins libéraux et les établissements hospitaliers s'organisent, sous l'égide des agences régionales de santé, pour optimiser les moyens humains et matériels en cas d'aggravation de l'épidémie. Il s'agit de disposer des ressources humaines et matérielles suffisantes, le moment venu, pour assurer les consultations et prendre en charge les malades du chikungunya. Le dispositif prévoit ainsi une montée en puissance progressive de renforts locaux puis nationaux.

A ces mesures de gestion d'une crise sanitaire, s'ajoute la réactivation de dispositifs d'accompagnement susceptibles de favoriser la résorption de l'épidémie :

- des contrats aidés ont été financés ainsi que des volontaires du service civique pour assurer des actions de prévention et de lutte anti vectorielle ;
- une opération d'enlèvement des véhicules hors d'usage sera pilotée par les préfets en liens avec les collectivités compétentes sur la base d'une cartographie en cours d'élaboration. Cette opération sera prise en charge à hauteur de 50 % par l'Etat compte tenu du caractère exceptionnel de la situation.

La réponse à l'épidémie de chikungunya fait donc l'objet d'un partenariat étroit et d'une coordination permanente des différents acteurs institutionnels tant au plan local qu'au plan national. Chacun doit se sentir concerné et responsable de l'évolution de l'épidémie en prenant des mesures de prévention simples pour éliminer les eaux stagnantes et les déchets susceptibles de favoriser le développement des gîtes larvaires.

Le vecteur est aussi présent dans 18 départements de métropole. Si 70 cas importés ont été recensés, aucun cas autochtone n'a été détecté à ce jour.

Contacts presse :

Cabinet de Marisol TOURAINE : 01 40 56 60 65
Cabinet de Bernard CAZENEUVE : 01 49 27 34 67
Cabinet de George PAU-LANGEVIN : 01 53 69 26 74